

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE
D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT
PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Chers Actionnaires d'Énergie Partagée Investissement,

Le Conseil de surveillance, l'instance qui vous représente et qui a pour mission de contrôler la gestion de la Société, porte à votre attention les éléments-clés suivants, en préparation de notre Assemblée générale ordinaire dont le vote sera ouvert du 29 octobre 2022 jusqu'au 30 novembre 2022 en ligne.

Il souhaite par ailleurs la bienvenue aux nombreux actionnaires qui nous ont rejoints depuis la dernière assemblée générale, il y a 18 mois, période exceptionnellement longue.

Préambule

Quel exercice difficile que de résumer en quelques lignes cet exercice long de 18 mois (du 01/01/2021 au 30/06/2022), tant l'activité a été intense et exceptionnelle à tant d'égards.

Et pourtant, ces chocs exogènes exceptionnels – nul besoin de tous les citer, n'ont pas fait plier notre mouvement et notre structure financière, preuve de leur résilience socio-économique. Ils ont même renforcé l'attractivité de cet outil d'investissement au service des citoyens, pour l'adaptation et la transition de notre modèle énergétique français. Au 30/06/2022, nous étions plus de 6500 actionnaires, en constante augmentation.

Dans notre rapport sur l'exercice 2020, nous mentionnions déjà la crise sanitaire qui apportait avec elle des besoins élémentaires de changement. Les crises, polymorphes, se sont accumulées depuis ce dernier rapport. Une nouvelle fois, la pertinence d'un modèle énergétique basé sur un engagement citoyen, une énergie locale et renouvelable, tel que prôné par Énergie Partagée, montre tout son sens.

Énergie Partagée Investissement a choisi de décaler sa date d'arrêté comptable au 30 juin. La Société peut ainsi récupérer et consolider les résultats annuels des projets dans lesquels elle a investi (qui font, pour la plupart, leur propre clôture de comptes le 31-12), apportant ainsi une image plus fidèle de ses comptes. Cette exercice 2021/2022, qui est un exercice de transition, dure donc 18 mois. Cela rend la lecture des comptes plus complexe, puisque comparant une période de 12 mois à une période 18 mois mais les chiffres des exercices suivants (de juin à juin), refléteront mieux la réalité économique d'Énergie Partagée Investissement.

En fin de cet exercice 2021/22, Énergie Partagée Investissement dispose d'un capital collecté de 30 M€, soit une augmentation 27% soit 6,3 M€. Énergie Partagée Investissement a par ailleurs investi en cumulé, net des remboursements, 18,5 M€ (soit +16%) dans 111 sociétés portant sur 100 projets d'énergies renouvelables. 71 projets sont dorénavant en exploitation et participent à l'équilibre financier de l'outil. Ces derniers ont produit, au cours des 18 mois, 448 GWh

électriques. Cette énergie est toujours produite par les mêmes filières, avec la volonté de conserver la diversité de ces différentes sources : éolien, solaire photovoltaïque en toiture, au sol ou flottant, hydro électricité, bois énergie et méthanisation.

Le Conseil de surveillance est satisfait de la poursuite des efforts réalisés par le mouvement pour soutenir cette activité.

Vous trouverez ci-dessous les différents points saillants de l'exercice écoulé. Nous vous invitons ensuite à voter les comptes et résolutions soumises à l'Assemblée générale.

I. Notre analyse des évènements importants de l'année

a. Des résultats positifs récurrents

L'ensemble des pertes avait déjà été absorbé au cours de l'exercice précédent. Cet exercice bénéficiaire permet d'abonder à nouveau nos réserves et ainsi de renforcer nos fonds propres, justifiant ainsi « concrètement » l'appréciation de la valeur de notre outil d'investissement.

Cette année est marquée par une hausse significative des revenus issus de nos investissements qui est due en partie à la durée de l'exercice (18 mois). A noter que même recalculés en équivalence 12 mois, les revenus de l'exercice progressent par rapport à l'exercice précédent.

Cependant, le choix a été fait de vous proposer de ne pas distribuer de dividendes (en raison du coût de l'opération élevé par rapport au montant des potentiels dividendes) et de poursuivre la valorisation de vos actions par une prime d'émission. En-dehors des mises en réserves notamment liées à nos engagements d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), la majeure partie des bénéfices de 2022 sera affectée en report à nouveau et sera disponible pour d'éventuelles distributions de dividendes dans les années futures.

b. Des natures de risques plus exhaustives, mieux analysées et contrôlées

L'étude des risques liés aux projets est désormais entreprise de manière exhaustive, grâce au décalage de l'arrêté annuel des comptes au 30 juin, qui permet de disposer, au moment de l'Assemblée générale d'Energie Partagée Investissement, des comptes validés des sociétés de projet (dont les assemblées générales respectives se tiennent classiquement entre janvier et juin de chaque année).

D'autre part, les autres risques liés au mouvement Energie Partagée (par exemple risques sur la gouvernance, le réglementaire, la stratégie, les systèmes d'information, etc.) sont désormais encore mieux recensés et cartographiés pour mesurer leur niveau de criticité et leur probabilité d'occurrence.

c. Réflexion sur le positionnement en phase de développement de projets

Le Conseil de surveillance a participé activement à la prise de décision de rachat de l'outil EnRciT. Grâce à la transparence dont a fait preuve le comité de direction – tout en respectant les clauses de confidentialité qui s'imposent pour ce type d'opération - les débats ont été riches et ont permis au Conseil de surveillance de suivre unanimement cette décision d'achat.

Cette opportunité d'acquisition a confirmé et amplifié une réflexion plus large sur la nécessité d'investir en phase de développement de projets, afin de permettre à Energie Partagée Investissement de prendre part et financer davantage de projets lorsque ceux-ci arrivent en phase

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

de construction, enjeu essentiel pour assurer sa croissance et, de fait, les perspectives d'avenir. Ce constat a conduit à reconnaître la nécessité d'augmenter la part de la collecte dédiée à ce type de projet, en proposant de la porter de 5 à 10% (cf. résolution "affectation de la collecte" et note explicative par ailleurs).

d. Communication externe / analyse des actionnaires

A l'automne 2021, une enquête a été menée auprès des actionnaires d'Energie Partagée afin de mieux connaître les attentes et profils des actionnaires d'hier et d'aujourd'hui. Le Conseil de surveillance a participé activement à cette enquête et son analyse : vos réponses ont été étudiées avec grand intérêt et de nombreuses actions découlent directement de vos retours.

Nous tenions à récapituler ci-dessous un certain nombre d'éléments clés :

Tout d'abord, un grand MERCI, car 2021 actionnaires ont répondu à cette enquête. Le taux de réponse très élevé de 30% des actionnaires, toutes classes d'âge confondues, révèle l'attachement à Energie Partagée, la volonté de s'exprimer et même de s'impliquer.

83% des répondants au questionnaire sont prêts à re-souscrire, ce qui est une très forte preuve de votre satisfaction et un signe d'encouragement à accélérer l'action d'Energie Partagée.

Si cette année, la collecte a atteint 6,3 millions d'euros, c'est avec seulement 517 nouveaux actionnaires. Le nombre de nouveaux souscripteurs est en-dessous de l'objectif fixé, ce qui est un point d'attention pour le Conseil de surveillance, car l'accroissement de l'actionnariat est un indice de notre attractivité.

Vos réponses montrent que les médias, l'échange avec un ami ou un proche ont été déterminants pour votre rencontre avec Energie Partagée. Cela montre qu'en étant actionnaire, nous pouvons contribuer à faire connaître Energie Partagée à notre entourage et convaincre de son utilité. Des vidéos, sms, liens facebook et linkedin sont [disponibles sur le site internet](#) pour ce faire.

Attentifs à l'information des actionnaires, l'équipe d'Energie Partagée s'est déjà impliquée en créant plus d'échanges et d'interactions, comme les webinaires de bienvenue par exemple, auquel le Conseil de surveillance participe.

Parmi les attentes exprimées, agir pour la transition énergétique et de façon éthique reste la motivation n°1. La transparence est également ressortie comme un point clé. Même si la rentabilité n'est pas l'élément de motivation principal, elle reste une condition de souscription importante. 78% des actionnaires se sont dits satisfaits du niveau actuel de celle-ci. Un seuil de rentabilité d'au moins 3% est recherché par la majorité des actionnaires.

D'autre part, le Conseil de surveillance est peu connu : seuls 53% des actionnaires le connaissent, et beaucoup d'entre eux souhaitent être mieux informés. Le Conseil de surveillance est composé de 11 actionnaires bénévoles élus et 1 personne représentant Energie Partagée Association. Nous participons régulièrement aux échanges organisés par l'équipe de communication et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions à l'adresse: conseil-surveillance@energie-partagee.org

Vous pouvez retrouver la [synthèse de l'analyse](#) sur le site internet d'Energie Partagée.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

II. La vie du Conseil de surveillance

a. Les réunions du Conseil en chiffres

Sur les 18 mois de l'exercice, le Conseil de surveillance s'est retrouvé en présentiel une fois à Lyon, deux fois à Paris, et une petite dizaine de fois en visioconférence de une à deux heures. En dépit du peu de réunions physiques plus propices à la participation, notre collectif est resté dynamique avec un taux de participation systématiquement supérieur à 50%.

Le groupe n'est pas figé : si deux départs ont eu lieu sur la période, une observatrice et un observateur - Claire Plateaux et Jean-Paul Freycon - soumettent leur candidature au conseil de surveillance. Dans le même temps, la présidence a changé, le 20 novembre 2021, désormais assurée par Yann Jacquemin qui prend le relais d'Eddie Chinal qui a souhaité démissionner de son poste au Conseil de surveillance pour concentrer son activité sur le développement de la chaleur renouvelable citoyenne, et notamment rejoindre le CA d'Energie Partagée Association.

b. Communication interne

Comme nous avons pu vous l'indiquer lors [d'une lettre aux actionnaires](#), le besoin se faisait sentir de conserver un lien entre les différents acteurs du mouvement, notamment que les souscripteurs d'Energie Partagée Investissement ne soient pas trop éloignés des structures militantes (associatives) et porteuses de projet (les sociétés investies par Energie Partagée Investissement). Le Conseil a donc :

- ✓ Initié des visites de projet en novembre 2021 (site hydro électrique de SO ENERGIE, et parc éolien de LA JACTERIE) en Pays de Loire, puis encore en février 2022, avec des rencontres autour des projets de chauffage urbain de FORESTENER à Grenoble, de la coopérative photovoltaïque DWATTS à Die, ou encore du parc photovoltaïque flottant OMEGA 1 à Piolenc (Vaucluse). Ces rencontres ont permis aux membres du Conseil de surveillance présents d'appréhender la réalité de terrain de tous ces projets dans lesquels Energie Partagée s'est engagé financièrement, et de mieux percevoir le travail d'analyse des risques des projets en général. Pour les porteurs de projets rencontrés, ces visites/rencontres témoignaient de l'intérêt d'Energie Partagée vis à vis des projets investis, au-delà du seul aspect financier.
- ✓ Participé au renouvellement du comité stratégique du mouvement (CSM) auquel participent tous les représentants du mouvement (comité de direction, conseil de surveillance et conseil d'administration).

Ces initiatives furent de belles occasions de recréer du lien et de réfléchir aux évolutions stratégiques et changement d'échelle du mouvement Energie Partagée.

Par ailleurs, aux fins de mieux intégrer les nouveaux membres et observateurs au Conseil de surveillance, un livret d'accueil explicatif a été produit.

III. Notre avis sur les comptes annuels et les résolutions soumises aux votes des actionnaires

Plusieurs résolutions vous sont soumises lors de cette Assemblée Générale, par ce présent rapport, nous avons témoigné de notre confiance en la gestion de la Société, nous vous invitons donc à voter les résolutions relatives à :

- ✓ l'approbation des comptes et rapports annuels,
- ✓ à l'affectation du résultat,

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

- ✓ la proposition de prime d'émission de 5,60 euros par action, au regard de la période écoulée de 18 mois et du travail engagé sur l'évaluation du portefeuille de projets ;
- ✓ la résolution « financement en développement dans la limite de 10% de la collecte »

Enfin, deux postes étant vacants, nous soutenons bien évidemment les candidatures de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance : Claire PLATEAUX et Jean-Paul FREYCON. Tous les deux ont déjà assisté et participé aux travaux du Conseil. Chacun.e a rédigé une présentation à retrouver dans la documentation d'Assemblée.

Nous remercions enfin les membres du Conseil de surveillance ayant quitté leurs fonctions pour leur engagement de tous les instants : Eddie Chinal (ancien président du Conseil) et Marianne Mercier.

En conclusion de ce rapport et dans la continuité des années passées, le Conseil de surveillance salue et félicite toute l'équipe permanente du mouvement Energie Partagée. Les mots ne sont pas assez nombreux pour la qualifier : transparence, honnêteté, sérieux et efficacité, tout en conservant la convivialité nécessaire au bon fonctionnement de nos instances.

Les salarié.es en sont les acteurs et actrices et sont aussi le reflet de nos propres engagements, qu'ils soient bénévoles ou financiers. Merci à eux et à elles !

Nous restons à votre écoute sur notre adresse électronique : conseil-surveillance@energie-partagee.org

Le 20 octobre 2022,
Pour le Conseil de surveillance qui a co-rédigé ce rapport,
M. Yann JACQUEMIN, président

Liste des membres du Conseil de surveillance en 2021-2022

M. Christian BENOIT
M. André BONNAUD
M. Eddie CHINAL
Mme Catherine COLIN
M. Yves DIEULESAINT
M. Paul GIRARD
M. Yann JACQUEMIN
M. Aurélien MARY
Mme Marianne MERCIER
Mme Noémie POIZE
M. Jean-Philippe TACONET
Et Energie Partagée Association, membre de droit, représentée par M. Emmanuel JULIEN

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN